

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POU DY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCTH pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il convient comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales de renouveler la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette commission est composée de 5 délégué.e.s titulaires et 5 délégué.e.s suppléant.e.s élu.e.s à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de 3 représentant.e.s d'associations locales nommé.e.s par le Conseil Municipal.

Il est proposé, dans un premier temps de désigner les 5 délégué.e.s titulaires et 5 délégué.e.s suppléant.e.s représentant le conseil municipal.

Une délibération complémentaire sera présentée lors d'un prochain conseil municipal pour désigner les représentant.e.s d'associations locales.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1 qui prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission de Délégation des Service Publics Locaux,

Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité modifiée,

Considérant la volonté de la commune d'informer les usagers sur le fonctionnement effectif des services publics, de les consulter et de leur permettre d'émettre toutes propositions utiles en vue des adaptations qui pourraient être nécessaires,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Procède à la désignation de 5 délégué.e.s titulaires et 5 délégué.e.s suppléant.e.s, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux :

Président : Tonino PANETTA, Maire

Sont élus à la Commission Consultative des services publics locaux :

Titulaires	Suppléant.e.s
- Amandine FRANCISOT	- Frédéric DRUART
- Danièle GAULIER	- Ali ID ELOUALI
- Delphine ROQUES	- Vasco COELHO
- Hamida BOUGUEROUA	- Alain OMRANE
- Ahlem ZENATI	- Céline BEAURY

ARTICLE 2 : Procède à la désignation de 3 représentant.e.s et de 3 suppléant.e.s des associations locales pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux :

Associations	Titulaires	Suppléant.e.s
AECE	Azzedine ARIF	Ilyas SOUANE
Danse et loisirs	Roger CONTI	Julieta LALOUZE
Le roi est chat	Najib AIOUNA	Didier BOITOU

ARTICLE 3 : Autorise la saisine directe de cette commission par le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 09/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260407-DEL26042H1-DE